



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B279

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de TRETS RD12/avenue Léo Lagrange dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix" (lot 1,2 et 3)

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_12

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Robert DAGORNE

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de TRET RD12/avenue Léo Lagrange dans le cadre des accords cadres de 2012 «Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix » (lots 1, 2 et 3)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres multi attributaires (le n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, le n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts) ont été notifiés le 12 juin 2013 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures d'entrées de ville, de réhabilitation des zones d'activités et d'infrastructures de déplacement.

Ce rapport a pour objet d'autoriser la signature de marchés de travaux subséquents aux accords-cadre n°2012 AC 01, n° 2012 AC 02 et n° 2012 AC 03 pour l'aménagement de l'entrée de ville de TRET RD12/avenue Léo Lagrange.

Exposé des motifs :

Économie du marché

Par délibération n°2013_B084 du 07 mars 2013, le Bureau Communautaire autorisait la signature des accords-cadres multi attributaires n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de

travaux de voirie et réseaux divers, le n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts.

Ces accords-cadre ont été passés selon les dispositions des articles 10, 33 et 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics pour un an reconductible deux fois par reconduction tacite. Ils ont été notifiés le 12 juin 2013.

Les entreprises titulaires de ces accords-cadres sont :

- Lot n°1 - Travaux de voirie et réseaux divers :
 - Groupement SATR/URBA TP
 - GIL TP
 - EUROVIA
 - SOGEV
 - Groupement SLE TP/ROUTIERE DU MIDI
- Lot n°2 - Travaux d'éclairage public :
 - SNEF
 - NOEL BERENGER
 - SPIE
- Lot n°3 - Travaux d'espaces verts :
 - CALVIERE
 - SERP
 - IPS

Chaque consultation fait l'objet d'une remise en concurrence des entreprises en vu de l'attribution des marchés subséquents afférents.

Les marchés subséquents, objets de ce rapport, portent sur l'aménagement de l'entrée de ville de TRETS RD12/avenue Léo Lagrange pour les lots 1 (Voirie et réseaux divers), 2 (Éclairage Public) et 3 (Espaces Verts).

L'objectif de cet aménagement est d'apporter des solutions normalisées et paysagères aux défauts de l'entrée de ville actuelle, que ce soit en terme de valorisation de l'espace public, qu'en terme d'intégration des modes de déplacement doux (piétons et cycles).

Le programme de cette opération a fait l'objet d'une approbation en Bureau Communautaire du 16 mai 2013 par délibération n°2013_B221.

Le délai de préparation des travaux, fixé par le Maître d'Ouvrage dans le Règlement de consultation pour l'ensemble des candidats est de 6 semaines.

La durée des travaux est définie par les candidats dans l'acte d'engagement du marché subséquent.

Les trois lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires.

L'estimation des travaux est de :

- Lot n°1 – Voirie et réseaux divers : 308 477,33 € HT soit 370 172,80 € TTC
- Lot n°2 – Eclairage Public : 19 917,20 € HT soit 23 900,64 € TTC
- Lot n°3 – Espaces Verts : 12 319,26 € HT soit 14 783,11 € TTC

Mise en concurrence :

Un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, pour chacun des trois lots, à chaque titulaire de l'accord-cadre. La date limite de remise des offres était fixée au 7 juillet 2014 à 12H00.

Pour rappel, les critères de jugement des offres sont les suivants :

1 – Prix des prestations : coefficient de pondération : 80 %

2 – Délais : coefficient de pondération : 20 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juillet 2014 a décidé d'attribuer :

- Le marché n° 12MS1C14 relatif aux travaux de « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de TRET RD12/avenue Léo Lagrange, à l'entreprise GIL TP, pour une durée de travaux de 12 semaines et pour un montant estimatif de 298.548,02 € TTC;
- n° 12MS2B14 relatif aux travaux d'«Eclairage Public» (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de TRET RD12/avenue Léo Lagrange, à l'entreprise NOEL BERANGER, pour une durée de travaux de 0,6 semaines et pour un montant estimatif de 17.243,37 € TTC ;
- n° 12MS3A14 relatif aux travaux d'« Espaces Verts » (lot n°3 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de TRET RD12/avenue Léo Lagrange, à l'entreprise CALVIERE, pour une durée de travaux de 0,8 semaines et pour un montant estimatif de 7.473,60 € TTC;

Sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées ;

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 76;

VU la délibération n°2013_B221 du Bureau Communautaire du 16 mai 2013 approuvant le programme de travaux ;

VU la délibération n°2013_B084 du Bureau Communautaire du 7 mars 2013 autorisant la signature des marchés accords-cadres n° 2012 AC 01, n°2012 AC 02 et n° 2012 AC 03 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 11 juillet 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé telles qu'elles ressortent de la procédure menée et l'avis émis par la CAO ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12MS1C14 relatif aux travaux de « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville TRET RD12/avenue Léo Lagrange, à l'entreprise GIL TP, pour une durée de travaux de 12 semaines et pour un montant estimatif de 298.548,02 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 2012MS2B14 relatif aux travaux d'« Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville TRET RD12/avenue Léo Lagrange, à l'entreprise NOEL BERANGER, pour une durée de travaux de 0,6 semaines et pour un montant estimatif de 17.243,37 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 2012MSA14 relatif aux travaux d'« Espaces verts » (lot n°3 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville TRET RD12/avenue Léo Lagrange, à l'entreprise CALVIÈRE, pour une durée de travaux de 0,8 semaines et pour un montant estimatif de 7.473,60 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 50, fonction 824 du service 5A qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de TRET RD12/avenue Léo Lagrange dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix" (lot 1,2 et 3)

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

22 JUL. 2014